

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CSE- E

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CSE-E (Siège-DIFQ- Itinérants)

Du 22 avril 2021

La délégation FORCE OUVRIERE était composée de : Michael CORRIETTE, Franck LAMOULEN

Séance présidée par Mostafa RHARADE et Sandrine Josse , responsable RH périmètre SID

Ouverture à 9h30

Compte tenu de la situation sanitaire liée au Covid-19, ce CSE E se déroule en visioconférence.

Ordre du jour

1. Approbation des PV du 18/02/2021 et du 18/03/2021 du CSEE-SID

Les PV ont été approuvés à la majorité.

2. Covid — 19

2.1. Point de situation

2.2. Nouveau protocole sanitaire

M. RHARADE : « évoque les modalités de confinement avec la prédominance du télétravail à l'AFPA , le maintien de l'activité en présentiel dans les centres AFPA et la possibilité offertes aux salariés de bénéficier d'un aménagement garde d'enfant et d'une modifications des semaines de congés payés . Une attestation a été envoyée aux formateurs itinérant se déplaçant sur le territoire pour justifier en tant que de besoin leurs activités .

Des cas covid on été signalés sur des salariés qui étaient en télétravail»

2. Alertes RPS :

3.1 Suivi des alertes RPS et des droits de retrait en cours

M. RHARADE : « dénombre 5 cas de RPS avec des fiches correspondantes et aucun droit de retrait Le pilote rps et qvt instruis la procédure comme l'accord récent QVT le stipule .

En cas de cas grave , la commission Sante Sécurité sera informé de la teneur du dossier individuel»

**Force Ouvrière : n'a pas la meme lecture de l'accord QVT qui précise , selon la direction le caractère non obligatoire de communication des dossiers à la commission santé sécurité pourtant co-responsable de la santé des salariés
Seul , les cas très graves pourrait etre soumis à cette commission ce qui réduit la prise en compte des souffrances des salaries ou le lancement d'une enquete à l'arbitraire de la direction.
FO incite les salaries en difficulté a solliciter un des membres de la commission santé sécurité pour que son dossier soit entendu de facon contradictoire et confidentiel et ainsi défendu .**

4. Commission santé sécurité au travail

• 4.1 Nombre d'arrêts maladie et d'accidents du travail pour le 1 et trimestre 2021.

• 4.2 Retour de la commission du 15 avril 2021.

M. RHARADE : donne les chiffres des arrêts maladie et accident de travail sur les trois premiers mois de 2021

MALADIE

DIFQ 522 J 20 SALARIES

DIRECTION SIEGE 986 JOURS 55 SALARIES

ITINERANTS 914 JOURS 37 SALARIES

Total 2 422 JOURS 112 SALARIES

ACCIDENT TRAVAIL /TRAJET avec arrêt Total 1

CONGE DE DISPONIBILITE (arrêt supérieur à 6 mois continus avec ou sans maintien des IJSS)

DII 391J 5 S ,DIRECTION SIEGE 1 888J 22S ,ITINERANTS 644J 9S Total 2 923J 36S

Force Ouvrière:est surpris du taux d'absenteisme de près de 10 % des salariés sur le périm7tre SID expliqués par la mise en place des mesures gouvernementales (garde d'enfants) mais s'inqui7te de ce taux qui peut aussi indiquer des RPS grandissants liés en partie à 10% de recrutements en cours non réalisés pesant sur la charge de travail des salariés.



4.2 Retour de la commission du 15 avril 2021

Un membre de la commission santé sécurité présente une synthèse des débats de la commission santé sécurité avec:

-une présentation par un médecin des service de la médecine du travail de L'AMET nouveau prestataire depuis 2021 avec la primauté des visites médicales secondaire demandées par les salariés ou l'employeur ou des pré visites avant recrutement puisque que la visite primaire se réalise tous les 5 ans et avec la possibilité désormais de se faire vacciner pour les salariés de plus de 55 ans .

-un situation d un formateur itinérant qui alerte les directions de centre et du dispositif itinérant sur des conditions pédagogiques incompatibles avec l exercice de son métier en invoquant son droit de retrait.

-la réactualisation des DU covid pour intégrer de nouvelles actions de préventions à la suite des mesures gouvernementales notamment pour les formateurs itinérants toujours en présentiel.

-le contenu et la localisation des registres des incidents bénins ,des incidents graves et imminents et du registre des traitements des données personnelles des salariés qui posent des difficultés

Force Ouvrière:est revenu sur le droit de retrait qui est parfois déclaré par des formateurs estimant que des conditions pédagogiques dégradées dans un centre peuvent conduire a des situations imminentes conflictuelles avec les stagiaires Première étape avant le recours à une fiche d'alerte RPS.le droit de retrait met souvent la direction devant ses responsabilités devant un salarié qui manifeste,à travers la mise en place de conditions de travail normées, sa conscience professionnelle.

5. Point sur le dispositif itinérant

5.1 Les recrutements en cours

5.2 Nombre de missions annulées par les centres depuis le 1^{er} janvier (avec les motifs).

5.3 Nombre de missions annulées réellement facturées aux centres.

5.4 Nombre de formateurs sans mission depuis le 1^{er} janvier avec motif.

5.5 Mission de production par GRN (nombre de formateurs, mission,etc).

5.6 Nombre de formateurs en télétravail.

M. RHARADE : nous communique le tableau ci joint

CSEE 22 avril 2021 : Point 5 sur le dispositif itinérants

5.2/ Nombre de missions annulées par les centres 116 demandes (ou partiels de demandes) ont été annulées depuis le 01/01/2021 dont 44 à moins de 20 jours du début de l'action. 90% des annulations sont dues à des annulations d'actions, des reports ou des périodes de PAE.10% sont des annulations pour des motifs de CDD déjà en place



5.3/ Nombre de missions annulées et facturées	2 annulations ont été facturées
5.4/ Nombre de formateurs sans missions (dont interfaces)	62 formateurs concernés pour 181 jours. 25 % des formateurs concernés concentrent un peu moins de la moitié des jours sans missions ou en interface (48%). Il s'agit pour l'essentiel de formateurs sur des missions sur des semaines incomplètes ou suite à annulation des missions
5.6/ Nombre de formateurs en télétravail	69 formateurs ont été à un moment ou un autre en télétravail depuis le 1er janvier

Force Ouvrière : revient sur le canal unique de recrutement qui , logiquement, priorise les missions des formateurs itinérants et force est de constater que de nombreuses missions sont dévolues à des CDD car certains centres AFPA demande un renfort le vendredi midi au dispositif itinérant sachant que le Dispositif ne pourra y répondre dans un délai trop court et les centres embauchent leur CDD,dans la foulée le lundi matin. Les missions annulées et non facturées portent préjudice , et a la production demandée au dispositif ,et aux formateurs itinérant sans mission à qui on impose de poser des congés

6. ICP (indemnités de congés payés)

6.1 Présentation du mode de calcul et moyen d'accéder au décompte pour les salariés.

M. RHARADE : « nous fait part du calcul de l'ICP qui a été versé sur la paie de mars »

Force Ouvrière:demande que chaque salarié reçoive individuellement le relevé de calcul de l'ICP pour éviter les flous et qu'au minimum un correspondant paye soit identifié pour répondre aux questions posés par ce mode de calcul pltutot complexe :

7. Entretiens individuels

7.1 Bilan quantitatif.

7.2 Calendrier à venir (revue RH,..).

S.JOSSE : « nous informe que les entretiens individuels seront terminés à fin avril sur le périmètre SID puisque nous en sommes a 80 % actuellement en tenant compte des salaires non présents pour motifs divers



la revue RH s'effectuera jusqu'en juin pour une restitution aux salariés en septembre»

8. Commission Emploi et Social

8.1 Suivi des recrutements et état des postes vacants à date .

8.2 Point sur les CDI et CDD au 31 mars 2021.

8.3 Suivi de la situation sur le déploiement de la BDES.

M. RHARADE : donne la parole à un membre de la commission emploi et social qui préfère reporter les conclusions de cette commission à plus tard puisque la BDES sera opérationnelle début mai .

9. Vote des budgets du CSEE-SID

Le trésorier présente le budget de fonctionnement prévisionnel 2021 CSEE SID s'élevant en subvention à 84342 E et en dépenses à 78847 E soit un excédent de 591 E suite à un transfert de 10% du résultat de 2020 .

Suite au vote , les comptes sont approuvés

REUNION DU CSEE – SID extra du 22 avril 2021

Ordre du jour

1.Approbation des comptes 2020

M. RHARADE : donne la parole à l'expert comptable qui contrôle les comptes CSEE SID
Les dépenses ASC ET AEP s'élèvent 0 196361 E compensées par des subventions de 246652 E soit un excédent de 50291 E

Les comptes sont approuvés

Fin de la séance à 17h00.

